

NOTE D'INFORMATION SUR LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE DE DEMANDE DE CLASSEMENT

LES GRANDS PRINCIPES DU CLASSEMENT

Le **classement des meublés de tourisme est volontaire**, il comporte 5 catégories allant de **1 à 5 étoiles** et il est **valable 5 ans**, période à l'issue de laquelle le loueur doit effectuer une nouvelle demande de classement s'il souhaite que son hébergement continue de bénéficier d'un classement.

La **grille de classement contient 133 critères** répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable. Elle est annexée à ce document.

Les organismes étant autorisés à contrôler les meublés de tourisme sont réglementés ils peuvent être soit accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC), ou bien être visés au 2^o de l'article L. 324-1 du code du tourisme : **L'Office de Tourisme d'Orelle est un organisme visé au 2^o de l'article L. 324-1 du code du tourisme.**

Pour la visite de son logement, le loueur du meublé (ou son mandataire) s'adresse à l'organisme de son choix parmi ceux figurant sur la liste des organismes accrédités ou agréés sur le site **d'ATOUT FRANCE**.

Coûts des visites effectuées par l'Office de Tourisme d'Orelle

Typologie de meublé	Coût unitaire TTC
Studio et meublé 2 Pièces (1 chambre ou espace nuit*)	80€
Meublé 3 Pièces (2 chambres ou espaces nuit*).	110€
Meublé 4 Pièces et + (3 chambres/espace nuit* et +)	140€

**Tous les « coins montagne », « coins nuit », alcôves, mezzanines ou autres espaces « avec couchage » sont comptés, dans le cas présent, comme « espace nuit ». Hors canapé lit, déjà compté dans le séjour considéré comme un espace*

Un tarif dégressif est appliqué, à partir de 2 meublés classés pour un même propriétaire.

Les remises étant appliquées sur les meublés les plus petits.

10% de remise sur le 2^{ème} meublé, 15% sur le 3^{ème}, 20% sur le 4^{ème}, ... avec une remise plafonnée à 20%, quel que soit le nombre de meublé.

Exemple : 1 même propriétaire souhaite faire classer 4 studios

Coût studio 1 : 80.00€

Coût studio 2 : 80€-10% = 72.00€

Coût 3^{ème} studio : 80€-20% = 64.00€

Ces coûts sont totalement indépendants de tout autre activité réalisée par l'Office de Tourisme.

Vos contacts à l'Office de Tourisme d'Orelle

Charline Albertino, référente

Vanessa Perret, suppléante

04 79 56 87 22 ou classement@orelletourisme.net